

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*La Secrétaire générale
pour les affaires régionales*

Lille, le

2018

Madame, Monsieur,

En votre qualité d'agent de l'Etat affecté dans la région Hauts-de-France, vous avez sollicité une place en crèche pour votre enfant dans la structure « .. » à X dans le cadre du contingent de berceaux réservés par le préfet de région pour le compte de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS).

J'ai le plaisir de vous informer que la commission régionale d'attribution des berceaux des Hauts-de-France réunie le (date) a rendu un avis favorable à votre demande.

J'appelle cependant votre attention sur le fait que la place attribuée à votre enfant est réservée dans le cadre d'un marché public par la préfecture, lequel arrivera à terme le (date).

Passée cette date, le berceau occupé par votre enfant ne fera plus partie du contingent de berceaux réservés par la SRIAS. En conséquence, son maintien dans la structure dépendra de la seule décision de la crèche.

Un nouvel appel d'offres sera lancé par la préfecture de région pour renouveler les réservations de places en crèches à l'issue du marché actuel. Les familles dont les enfants auraient perdu leur mode de garde seront prioritaires pour occuper les berceaux réservés dans les nouvelles structures retenues sur la même zone géographique dans le cadre du nouveau marché.

Dans ce contexte je vous invite à anticiper la recherche d'un nouveau mode de garde pour votre enfant sans attendre la date d'échéance du marché en cours. Mes services ainsi que les représentants de la SRIAS restent à votre écoute pour vous apporter aide et conseil dans vos démarches.

La secrétaire générale pour les affaires régionales,
par délégation